



REACH

En juin 2007, le Règlement Européen n° 1907/2006 dit « **REACH** » (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances) est entré en vigueur.

ROHS

La directive européenne **RoHS** 2002/95/CE visant à limiter l'utilisation de six substances dangereuses a depuis été refondue et correspond aujourd'hui à la directive 2011/65/UE du 8 juin 2011.

La plupart des produits que nous fournissons sont garantis RoHS par les fabricants. *

** Sous réserve de la conformité de des informations relayées.*

En tant que distributeur, nous pouvons vous relayer les informations **REACH** et **ROHS** que nous obtenons de la part de nos fournisseurs et nous vous invitons à consulter les informations mises en ligne sur leurs propres sites internet en cliquant sur les logos/liens ci-dessous.

Nous restons à votre disposition pour tout besoin complémentaire que vous pourriez avoir en lien avec ces questions. Nos services Qualité/Achats sont conjointement en charge de ces questions.

			
			
			
			
			
			